

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Compte rendu du Conseil Municipal  
Du 26 Avril 2018**

**Le vingt-six Avril Deux Mille Dix Huit**, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

*Étaient présents* : Brigitte PETIT, Françoise MARCHAND, Franck PAVIOL, Marie NICASTRO, Denis ROCIPON, Lina BLANC, Dominique BRUNOD, Corinne CHAPPE, Gilles CHRISTIN, Bruno KARST, Martine GACHON, François RIEU, Marcel BRUN, Françoise DUCHINI

*Étaient absents* : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE

*Étaient excusés* : Corinne BUSALB

*Pouvoir* : Corinne BUSALB à François RIEU

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

*Madame le Maire interroge le public afin de savoir si la séance est enregistrée. Réponse par la négative du public.*

*Madame le Maire informe les membres qu'en raison de la proximité avec la précédente séance du Conseil Municipal, le procès-verbal du 9 Avril 2018 sera approuvé lors d'un prochain Conseil Municipal. Elle précise, par ailleurs, que les délibérations ont été transmises au contrôle de légalité selon le délai requis des 8 jours ; elles sont donc rendues exécutoires et mises à la disposition du Public au secrétariat de Mairie ou sur le site internet de la Commune.*

**1) Recrutement d'un agent en Contrat Emploi Compétences**

Rapporteur : Denis ROCIPON

M. ROCIPON donne lecture du projet de délibération.

*François RIEU rappelle, comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, qu'il aurait été plus judicieux d'attendre le remplacement du poste vacant de Secrétaire de Mairie avant de recruter un Responsable des Services Techniques.*

*Marie NICASTRO précise que les démarches de recrutement du Responsable Technique ont été réalisées par M. COINTY Julien, Directeur Général démissionnaire au 28 Février 2018.*

*François RIEU s'interroge sur le recrutement d'une personne issue du secteur privé et sur sa connaissance en management. Il questionne sur la personne en charge du tutorat imposé par ce type de contrat.*

*Madame Le Maire précise que ce contrat à Durée Déterminée d'un an permettra une phase d'observation de l'évolution de travail du service Technique en attendant la prise de retraite de l'actuel Responsable en arrêt maladie. Elle prendra le rôle de tuteur si Pôle emploi lui en donne l'accord.*

*Bruno KARST et François RIEU contestent ce choix de tutorat, lequel devrait revenir à Franck PAVIOL, Adjoint aux Travaux.*

*Franck PAVIOL rappelle que depuis plusieurs années les Services Techniques opèrent sans Responsable et bien qu'il consente qu'une direction générale soit nécessaire, reporter le recrutement du Responsable serait faire un nouveau pas en arrière. Quant au tutorat, il précise qu'il sera également géré par la Commission des Travaux*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des membres (2 abstentions Denis ROCIPON et Bruno KARST, 3 contres François RIEU, Corinne BUSALB et Dominique BRUNOD) le recrutement d'un agent en Contrat Emploi Compétences.

**2) Agrandissement du cimetière et création d'un parking – Demande de subvention auprès du Département au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes)**

Rapporteur : Madame Le Maire

Madame Le Maire donne lecture du projet de délibération.

*Bruno KARST interroge sur la date limite du dépôt de dossier de subvention.*

*Madame Le Maire précise que la demande est dans les délais et qu'une autre session aura lieu au deuxième semestre*

*François RIEU demande si l'extension du cimetière sera clôturée.*

*Brigitte PETIT répond par l'affirmative.*

*Dominique BRUNOD demande si plusieurs devis ont été réalisés.*

*Franck PAVIOL précise, qu'au stade de la demande de subvention, un seul devis suffi pour constituer le dossier.*

*Dominique BRUNOD réplique qu'il a des doutes sur le contenu du devis.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des membres (1 abstention Dominique BRUNOD) la demande de subvention auprès du Département au titre du FDEC pour l'agrandissement du cimetière et la création d'un parking

### **3) Cession foncière – Parcelle cadastrée section A numéro 2884 en Zone d'Aménagement d'Ensemble Rue Belle Etoile**

Rapporteur : Marie NICASTRO

Marie NICASTRO donne lecture du projet de délibération.

*François RIEU demande où se situe cette parcelle.*

*Madame Le Maire lui répond qu'elle est située le long de la Rue Belle Etoile et fait circuler le plan du promoteur.*

*Plusieurs membres demandent que le plan soit annexé à la délibération. Madame Le Maire acquiesce.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession foncière de la parcelle cadastrée section A numéro 2884 en Zone d'Aménagement d'Ensemble Rue Belle Etoile pour un montant de 21 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h01.

\*\*\*\*\*

#### Question du public :

Une administrée demande si la réglementation actuelle du PLU autorise le stationnement de plusieurs caravanes sur un terrain privé situé Chemin de La Plaine, précisant que le PLU adopté sous le mandat de Marcel PAVIOL l'interdisait.

Brigitte PETIT précise que la révision du PLU opérée sous le mandat de Monsieur François RIEU a supprimé cette interdiction.

François RIEU indique qu'il est difficile de juger la destination du stationnement de caravanes (parking ou habitation) sur des terrains privés et que l'interdire poserait une nouvelle contrainte aux camping caristes et propriétaires de caravanes de loisirs.